



# J'ai parcouru les questions posées sur votre site et je dois reconnaître que vous apportez des réponses plutôt rassurantes et toujours **légalistes**.

Rubrique : questions posées sur le site : lundi 19 avril 2010

---

J'ai parcouru les questions-réponses de votre site et je dois vous reconnaître ceci : aux questions ou propositions parfois complètement aberrantes (entre autres, et non des moindres : pas de droit de sécu pour les fumeurs etc), vous opposez des réponses plutôt rassurantes et toujours légalistes.

Néanmoins, ceci est totalement en contradiction avec la création même de votre association. N'êtes-vous réellement pas conscient du fait qu'en créant une association Droits des Non-Fumeurs, vous opposez forcément fumeurs et non fumeurs, alimentant ainsi une guerre dont vous vous défendez après dans vos réponses ? C'est une réelle question que je me pose.

Quant au prix que je coûte, en tant que fumeuse, à la société, je pense que c'est un faux débat. Nous coûtions tous à la société, nous SOMMES la société. Une personne qui mange trop, une personne qui boit trop, une personne qui travaille trop etc etc. Tous nos comportements coûtent à la société, c'est inévitable. La raison d'être d'une vie en société est de supporter tous ces coûts à plusieurs et non de montrer du doigt des comportements (tant qu'ils sont légaux bien sûr) ou de défendre les droits d'individus contre d'autres.

Il vous reste à me convaincre que l'existence de votre association relève plus de la recherche du bien public plutôt que du bon lobbying américain. Je suis assez sceptique mais ouverte à l'argumentation que vous pourrez développer.

Salutations

## Réponse :

Nous apprécions le jugement porté sur la pertinence de nos réponses, particulièrement lorsqu'il provient de quelqu'un qui semble contester le bien-fondé de notre existence.

Le fait que notre association défende les intérêts des non-fumeurs n'implique en rien qu'elle soit anti-fumeurs. En effet, si vous parcourez le site de DNF, vous constaterez que les fumeurs n'y sont jamais stigmatisés pour des infractions qui, en réalité, sont commises par ceux à qui revient la mission de ne mettre à la disposition des fumeurs que des emplacements conformes à la loi.

Quant au coût social du tabagisme, l'association ne l'évoque que lorsqu'il est fait allusion aux recettes tabac de l'État dont l'importance est nettement moins grande que le coût social.

Notre objectif est de permettre aux fumeurs de s'adonner à leur pratique dans le respect des textes qui protègent la santé et le bien-être des non-fumeurs comme des fumeurs qui sont souvent, eux-mêmes gênés par la fumée des autres.